Agrément

Centre de Formation à la conduite sur l'aire de mouvement

Le centre de formation à la circulation sur l'aire de mouvement **BUTTERFLY AERO TRAINING** est autorisé à délivrer une formation relative à l'autorisation de conduite suivante :

- Autorisation de circuler – Permis T : Formation théorique E-Learning

Cet agrément est valable sans limite de validité et sous réserve que les conditions de délivrance soient respectées. Groupe ADP se réserve le droit d'auditer le centre de formation afin de vérifier que toutes les conditions sont respectées dans la durée.

***N° décision agrément :* ORYM/2026-D148**

Dans le cadre de cet agrément, le centre de formation s'engage à respecter l'ensemble de la réglementation ainsi que les consignes d'exploitation de Groupe ADP. Il lui appartient, en outre, de tenir informé Groupe ADP en cas de changement dans son organisation, susceptible de modifier le contenu de l'agrément initial.

Fait à Orly, le 15/10/2026

La Safety Manager de l'aéroport
Paris – Orly